

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 juin 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi 23 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2016

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le 21 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Suffrages exprimés : 22

Présents : M Mmes : Yves OLIVIER, Catherine CHRETIEN DEFFONTAINES, René PATERNOSTER, Odile RIGA, René CRETAL, Laurence DUPISSON, Dominique DELPORTE, Roland CARLIER, David MERLIN, Stéphanie BLANCHARD, Pierre DORCHIES, Régis MOULART, Christine GRULOIS, Gautier MARSON, Patricia MOISSETTE, Véronique BIZET, Caroline VANDAELE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Jacques DEGRAEVE (à Y. OLIVIER), Isabelle LEPOUTRE (à L. DUPISSON), Sophie PETRE DENIS (à C. CHRETIEN DEFFONTAINES), Francis VANDENBERGHE (à P. MOISSETTE), Hervé CAPELLE (à D. MERLIN)

Absents : Jean-Bernard CHARLET

Monsieur Gautier MARSON a été désigné comme secrétaire de séance.

A 20h00, début de la séance

**Délibération N°033 – 2016 : Délibération pour demandes de subventions au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

1. Aménagement d'un plateau ralentisseur dans la rue du PLUMONT afin de réguler la vitesse des véhicules et des bus qui empruntent cette rue. A noter que cette rue dessert le lycée Charlotte Perriand, ce qui génère beaucoup de trafic et amène un danger pour les lycéens piétons et usagers des trottoirs.  
Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3336,84 € H.T.
2. Un plateau ralentisseur dans la rue Blonde pour un coût prévisionnel de 3336,84 € H.T pour les mêmes raisons que la rue du Plumont
3. Achat d'un radar pédagogique pour un coût prévisionnel de 3862,90 € H.T.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des plateaux ralentisseur Rue du Plumont, Rue Blonde pour un coût prévisionnel de 3336,84 € H.T chacun et de l'achat d'un radar pédagogique pour un coût prévisionnel de 3862,90 € H.T.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2016
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

à 20h20, l'ordre du jour est épuisé et Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à Genech, le 29 juin 2016

**Yves OLIVIER**  
Maire



**Gautier MARSON**  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Gautier MARSON, written in a cursive style.